

D.I.P.E.C.

(Document individuel de prise en charge)

Le présent document est conclu entre :

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile du C. I. A.S. Astarac Arros en Gascogne

Représenté par M^{me} DUTECH Isabelle qualité : infirmière coordinatrice
Dûment mandaté

Et,

M
né(e) le
Demeurant

(le cas échéant représenté par)

M.....

Demeurant.....

Lien de parenté :

Qualité :

Document élaboré à

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

1 - Objet

Le présent document fixe les modalités d'intervention du Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) auprès de l'utilisateur.

5 – Horaires

La durée de l'intervention sera effectuée en fonction des besoins en soins.

Les horaires d'intervention s'échelonneront comme suit:

le matin entre 7h30 et 13h

le soir entre 15h45 et 19h15

Ces horaires pourront être modifiés en fonction d'aléas tels qu'intempéries, absences de personnel, etc...

6 – Adresse de l'utilisateur où seront effectués les soins

Les soins seront assurés à l'adresse suivante :

(Le service est en droit d'exiger de faire attacher ou enfermer les animaux domestiques pendant l'exécution des soins. Le refus du patient ou de sa famille peut conduire à une rupture de contrat.)

7 – Personnel intervenant

Les interventions sont assurées par l'infirmière et les aides-soignants du service.

A titre dérogatoire et après conventionnement, le S.S.I.A.D. peut faire appel à des infirmiers libéraux choisis librement par la personne concernée et son entourage.

8 – Participation financière

Les frais d'intervention du S.S.I.A.D. sont pris en charge totalement par les organismes d'assurance maladie. Aucune participation financière n'est demandée aux usagers.

9 – Accord de l'utilisateur et délai de retour du présent document

Ce Document Individuel de Prise en charge est établi et remis à l'utilisateur lors de l'admission.

Le dernier feuillet doit être signé par l'intéressé ou son représentant et remis au service au plus tard dans les 15 jours suivant le début des soins.

M

Ou son représentant.....

Reconnaît avoir eu connaissance le du document individuel de prise en charge.

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile du C.I.A.S. Astarac Arros en Gascogne
et
M.....
s'engagent à respecter les principes contenus dans ce document.

Fait à

le

L'infirmière coordinatrice,

L'utilisateur ou son représentant,

LA PRESIDENTE,